Modification du mode de garde enfants

Par Visiteur

Bonjour,
Je suis divorcée depuis 06 et mes enfants 11, 14 et 17 ans vivent en résidence alternée chaque semaine (vend soir 21h au vend soir 21h).
J'ai dû quitter le domicile conjugal dont je n'étais pas propriétaire. J'ai eu une indemnité compensatoire qui m'a permis d'avoir 3 prêts pour acheter un appartement de 2 chambres pour mes 3 enfants, à 10mn à pied de la maison de mon ex-mari. Les écoles des enfants sont de 10 à 20mn à pied. Mon ex-mari vient de m'informer qu'il va déménager fin juin (fin année scolaire) et qu'il cherche à acheter une maison en Corse avec la marraine de ma fille ainée (sa nouvelle compagne). Il a vendu sa maison actuelle à un promoteur immobilier et a aussi acheté une nouvelle maison dans la ville où nous sommes et où ils doivent emménager fin décembre 2010. Il a proposé à mes enfants, soit de partir avec lui en Corse à compter de l'été 2011, soit de rester avec moi. Mes 2 enfants ainés, avec qui j'ai des relations très tendues en ce moment en raison d'une période d'adolescence difficile, et du fait que je suis sévère, désire aller vivre à plein temps chez leur père. Ma fille cadette désirerait rester avec moi. Il me propose alors 2 choix :
1/ Accepter amiablement un accord entre nous en me demandant d'écrire une lettre comme quoi je laisse les enfants libres de partir avec lui et aussi libres de passer un week end sur deux avec chacun de nous (il a rajouté de préciser s'ils le désirent pour les week ends), de signer ce courrier à deux et de l'envoyer chez nos avocats respectifs.
2/ si je n'accepte pas, de lancer une procédure devant le juge, et me dit que vu l'age des 2 grands, il obtiendra facilement l'accord pour les avoir à plein temps. Mon fils aura 18 ans en juin 2011 et ma fille ainée aura 15 ans aussi en juin prochain.
Il précise qu'il ne me demande pas de pension alimentaire (actuellement, je n'en ai pas, mais j'ai les allocations familiales qu'il m'a concédé sur notre convention de divorce). Par contre, il me demande de régler les deux aller/retours par moi entre Paris et la Corse pour mes aines et s'engage à prendre les frais des deux aller/retour pour ma petite fille.
Je pense que pour mon fils, il est difficile de refuser, il aura 18 ans dans qq mois, et sera donc libre de faire ce qu'il veut.
Qu'est-il possible de faire qui soit harmonieux pour ma petite fille qui ne va plus voir autant son père et pour sa soeur, sans compter l'organisation d'aller à l'aéroport 8 fois dans le mois ?

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Votre ex mari a raison sur un point. Si vous ne trouvez pas un accord il faudra saisir le juge. Par contre même en cas d'accord il est toujours plus judicieux de saisir le juge afin de faire homologuer les changements et ainsi éviter toutes contestations futures.
Il est très délicat de vous donner un conseil car vraiment cela dépend de ce que vous pensez le mieux pour vos enfants.
Il est vrai que du fait de leur age le juger les entendra et prendre en compte leurs points de vue.
Pour ce qui est des frais relatifs au voyage encore une fois à défaut d'accord le juge devra être saisi.
Ceci étant les propositions faites pas votre mari sont honnêtes.

Cordialement